

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 23 ; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Juin 1880.

Chronique générale.

ELOCQUENCE ET VÉRITÉ.

Jeudi soir, M. de Falloux parlait à Paris devant une assemblée de douze cents catholiques, heureux d'entendre à nouveau la voix de l'un des plus éloquents défenseurs de la liberté religieuse, le compagnon d'armes de Lacordaire, de Ravignan, de Montalembert. — Nous espérons que le discours de la rue de Grenelle ne sera pas perdu pour le reste du pays et que les amis de M. de Falloux auront pris soin de le recueillir. En attendant, citons ce passage qui a été salué par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée et que reproduisit à l'envi la plupart des journaux parisiens. C'est une apostrophe éloquentes à l'adresse de M. Jules Ferry et de M. Cazot :

« Vous avez nommé Danton ! Quand vous invoquez de tels aïeux, oubliez-vous donc leur histoire ? Croyez-vous que la Terreur n'a frappé que des innocents ? Non ; elle a également frappé ses complices. La pureté sous la forme la plus angélique, M<sup>lle</sup> Elisabeth, on l'a immolée. La modération poussant jusqu'à ses plus extrêmes limites les condescendances les plus aveugles, Bailly, on l'a égorgé ! Le patriotisme dans les lettres, le lyrisme de la Révolution, le précurseur de Lamartine et de Victor Hugo, Chénier, on l'a égorgé ! La science la plus désintéressée, la plus dévouée à l'humanité, Lavoisier, qui ne vous demandait qu'une heure pour achever une expérience utile à ses semblables, vous l'avez refusé cette noble prière et vous l'avez égorgé. L'armée, vous l'avez décapitée en face de l'ennemi ; Custine, Biron, Luckner, vous les avez égorgés ! Vous avez forcé Lafayette à quitter le commandement de

son armée pour se réfugier à l'étranger ; et Hoche, dont vous fêtez à présent les anniversaires, vous l'avez arraché à ses soldats en pleine victoire sur les Allemands ; vous l'avez jeté à la Conciergerie, et il n'en serait sorti que pour monter sur l'échafaud, sans le 9 thermidor ! Enfin, Danton lui-même, Danton, le père ou le patron des « lois existantes », qu'en est-il advenu ? Il a été guillotiné par Robespierre, parce que, sans cela, Robespierre eût été guillotiné par Danton ! »

A la reprise de la session parlementaire, les députés de la gauche et de l'union républicaines demanderont une modification au règlement.

Cette modification portera qu'aucune interpellation ne pourra être déposée si elle n'est signée par le tiers des membres de la Chambre.

Il résulte du rapport de M. Versigny que l'installation de la Chambre au Palais-Bourbon aura coûté 755,000 francs.

Le garde des sceaux, d'accord avec ses collègues du cabinet, vient d'arrêter les modifications à apporter dans le projet de loi précédemment présenté sur la réforme de la magistrature.

Voici en quoi consistent ces modifications :

Le gouvernement demande un an pour reconstituer le personnel de la magistrature.

Tous les magistrats qui ne seraient pas renommés recevraient une pension de retraite proportionnelle, et la magistrature reconstituée continuerait à jouir du privilège de l'inamovibilité.

Le gouvernement a pensé que, pour rendre le recrutement du personnel judiciaire facile, on devait non-seulement conserver l'inamovibilité, mais aussi augmenter d'une façon notable les magistrats.

Le 14 juillet, nous n'aurons pas seulement la distribution des drapeaux, nous aurons encore une solennité républicaine. Sur la façade de la maison portant le n° 232 de la rue Saint-Antoine, on doit, en effet, poser à cette date une plaque commémorative de la prise de la Bastille.

Et, afin de mieux faire entrer au cœur de chaque citoyen la haine de l'ancien régime, au moyen d'une série de pavés on marquera, sur la place même de la colonne, le lieu qu'occupait l'ancienne prison. (Étafette.)

Des négociations très-actives ont lieu entre les députés de l'extrême gauche et les dissidents de l'union républicaine. Il s'agit de s'entendre pour poser une question au gouvernement « sur sa manière d'entendre l'application des décrets du 29 mars. »

Les radicaux se sont émus, parce qu'on a dit que certaines congrégations qui exercent des industries très-utiles — Chartreux, Bénédictins, Trappistes — auraient été déjà informées que l'autorisation leur était accordée, et qu'elles n'avaient point à se préoccuper de l'échéance du 30 juin.

Ces négociations, d'ailleurs, n'ont point chance d'aboutir par cette raison que les dissidents de l'union républicaine craignent que l'extrême gauche, au cours de la discussion, ne transforme la question en interpellation. Cette interpellation aurait pour conséquence un ordre du jour portant en substance que : tout en blâmant la politique du gouvernement qui est contraire aux vrais principes républicains, par exemple en ce qui concerne le droit de réunion et la liberté de conscience, mais approuvant toutefois ses mesures contre le radicalisme, la Chambre espère qu'il n'aura, dans l'application des décrets, qu'un seul poids et une seule mesure.

Les socialistes et autres communards de même espèce s'agitent de tous côtés ; il sem-

ble que l'échec de la manifestation du 23 mai leur ait donné une nouvelle vitalité. Le Père Duchêne annonce qu'une réunion de tous les socialistes de Paris aura lieu, jeudi 3 juin, à la salle des Ecoles de la rue d'Aras, à huit heures précises du soir, et le même journal informe les sociétés ouvrières socialistes de Paris que l'Union fédérative organise pour le courant de juin une conférence-concert au bénéfice du Congrès régional.

La conspiration du 23 mai. — Le gouvernement possède aujourd'hui des renseignements très-étendus sur un plan de conspiration révolutionnaire et socialiste à Paris et dans divers départements, se rattachant à la manifestation avortée du 23 mai. Si le ministre de l'intérieur est de nouveau interpellé à la Chambre au sujet des incidents soulevés à l'occasion de l'affaire Rochefort, il donnera des détails absolument inédits.

Le Mot d'Ordre publie la lettre suivante, qui vient d'être adressée à M. Andrieux par M. Henri Rochefort et que nous reproduisons à titre de curiosité républicaine :

« Genève, 27 mai 1880.

Monsieur,

Mon fils aîné m'arrive à Genève blessé de deux coups de sabre, l'un à la tête, l'autre au ventre, reçus dimanche dernier, au moment où il sortait de chez lui, place de la Bastille, où il habite.

Il y est pour préparer son baccalauréat. Il ne portait aucune couronne. La tentative d'assassinat dont il a été victime a été commise par l'agent portant le numéro 307, quatrième brigade, lequel est précisément celui qui est chargé de la surveiller, les fils de condamnés ayant aussi le don d'effrayer les imbéciles qui nous gouvernent.

Le misérable qui l'a frappé savait donc que celui qu'il frappait était mon enfant, et c'est évidemment pour vous venger du père, qui a échappé à vos argousins, que vous avez donné l'ordre de sabrer le fils.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

— Ma toute belle, ton frère est bon, observai-je quand Toumy nous eût quittées ; il fait ce qu'on veut ; je suis sûre qu'il est aimable mari, qu'il gâte ses femmes.

— Toumy, mignonne, leur donna des bijoux, des toilettes et des esclaves autant qu'elles en désirent, mais il est plus rude avec elles que je ne le suis avec mes Mauresques. Il les châtie ferme, les fouette jusqu'au sang et les assouplit, quelque énergique que soit leur caractère. Ne mords pas les petites lèvres roses ; mon frère est juste, le Prophète lui dicte son devoir. La première fois qu'une de ses femmes péche, il la reprend ; la seconde fois, il l'éloigne de sa tente ; la troisième fois, il la frappe de sa ceinture ; mais ensuite, lorsqu'elle commet des fautes, il est le maître de disposer de sa vie et de la punir à sa fantaisie ; je l'assure qu'elles sont parfois peu plaisantes. Assane était menteuse, il l'a corrigée à son quatrième mensonge en lui emplissant la bouche de piment... — C'est affreux ! criai-je. — Elle n'a plus menti. Lolla-Myrte avait le vilain

défaut de lui rapporter les entretiens de ses compagnes : avertie de s'en corriger, elle continua ; il lui dit : « Myrthe, quand le mâle de ma tente se courbe, je le redresse ; quand il ploie, je lui donne un soutien ; quand il pourrit, je l'arrache et je le brûle. Comme le mâle, tu as courbé, et je t'ai redressée ; tu as ploie, et je t'ai soutenue ; tu pourris, je te brûlerai. » Myrthe se crut à sa dernière heure, elle se jeta aux pieds de Toumy, lui demandant grâce de la vie.

« Relève-toi, dit-il, je te garde ; mais par où tu as péché, tu seras punie. »

— Et que lui fit-il ?

— Il lui mura l'entendement avec de la poix, et l'a laissée ainsi non des jours, non des mois, mais deux années...

— Oh ! qu'il est méchant et cruel !

— Nos seigneurs et nos maîtres sont coutumiers du fait.

— Et-Mérim aussi ?

— Comme les autres, probablement ; mais ma beauté me sauvera... si je me marie avec lui, acheva-t-elle tout bas.

XVII

Camille rentrée en faveur, notre trio d'amitié continua de se moduler tendrement. Les Anglais et les mœurs anglaises, le mariage et la Angle-terre étaient plus que jamais les thèmes favoris de

nos très-spirituels conversations. Camille et Néréisse, par d'habiles détours, les amenèrent sur le tapis au sujet de la pluie, du beau temps, du grand Mogol et de l'empereur de la Chine.

De Londres, en passant par Manchester, ville natale de Henry Kinstone, on arrivait à Alger où domiciliait ce gentleman, et on en médissait. Camille, qui exagérait tant les qualités du bel Anglais, brusquement déclarée contre lui, le dénigrait à présent et lui prêtait d'absurdes ridicules. C'était un fou, un écerelé ; avec tout son argent, elle ne voudrait pas l'épouser ; il n'était bon que pour la faire danser. Bref, elle le détestait.

Sic transit gloria mundi. La Roche Tarpéenne est près du Capitole. Par charité chrétienne, j'excusais les défauts d'Henry Kinstone, qu'on enflait prodigieusement ; j'y gagnais d'être suspectée de le rêver pour mari. Néréisse me semblait aussi s'animer beaucoup ; mais je n'attachais pas d'importance à ses petits caquetages de jeunes filles.

Nous en étions là, lorsque des intérêts majeurs rappelèrent subitement Mohamed et Toumy à leur douar. Leur absence ne se prolongeant pas au-delà d'une quinzaine, ils laissèrent Néréisse sous la garde de ses serviteurs.

Plus libre, la belle Arabe se promenait plus souvent par la ville, allait faire des achats aux bazars et passait quelques heures aux bains publics, le cercle féminin des musulmanes, leur café par-

ticulier. Elles y jouent, lisent, brodent, mangent, fument et s'y baignent ensemble de longues matinées, des après-midi entières. Les salles sont chauffées ; autour règnent des divans de marbre, que les esclaves des baigneuses couvrent de riches tapis sur lesquels, en sortant de la piscine qui tient lieu de l'horrible baignoire d'Europe, leurs belles maîtresses s'étendent et prennent le café et les sorbets, pendant qu'on les habille et qu'on les coiffe.

J'accompagnai volontiers Néréisse au bain. Elle venait me chercher pour une fête de naissance qu'y donnait la femme de l'Agah d'Alger. J'étais avec Camille et les Kinstone. Nous allâmes à sa rencontre. Elle s'élança pour m'embrasser, et poussa un cri de douleur. Son pied posé à faux était foulé. Il fallut la transporter dans ma chambre où ces messieurs qui, paraît-il, se connaissent en matière de chirurgie, monèrent examiner la foulure. Henry Kinstone prescrivit un repos absolu et des compresses d'eau glacée sur la partie froissée, qu'on banda immédiatement. J'offris à Néréisse de la garder chez moi tout le temps que durerait son mal, pour que sa séquestration ne lui coûtât pas trop d'ennui. Elle parut ravie de ma proposition, et, installée confortablement, elle se décida à se laisser soigner par ces messieurs jusqu'à parfaite guérison. Fat dit, fut fait. De mémoire d'homme, on ne vit médecins plus exacts, bien qu'ils n'eussent à

» Je n'ai pas la prétention d'obtenir justice sous un gouvernement qui a laissé votre beau-frère tuer impunément un homme dans un duel certainement déloyal, puisque le meurtrier évite avec tant de soins la publicité des débats judiciaires.

» Je crois seulement devoir vous avertir que je vous fais responsable de la tentative d'assassinat perpétrée sur mon fils avec une préméditation indéniable. Dès ma rentrée à Paris, j'irai vous rendre en soufflets chacune de ses blessures.

» L'amnistie qui vous fait une si belle peur est inévitable dans un temps plus ou moins prochain. Ce jour-là, c'est sur vos oreilles que je me paierai de vos coups de sabre.

» Je croyais que vous la combattiez par férocité ou par bêtise. Je vois maintenant que c'était par prudence.

» ★... »

M. Andrieux doit comprendre combien il est difficile de contenter tout le monde. S'il a obtenu un *satisfecit* de la Chambre des députés, il a mérité, d'autre part, la colère du conseil municipal de Paris et de M. Rochefort. Cela peut être dangereux à l'époque actuelle.

Nous lisons dans l'Union :

« Les faits relevés dans cette lettre sont fort exagérés. Le fils de M. Rochefort est élève externe à l'institution Chevalier, rue Cardinal-Lemoine, où il porte le nom de vicomte de Luçay.

Dimanche, il se trouvait sur la place de la Bastille lors de l'arrestation des premiers porteurs de couronnes. Il fut un de ceux qui prirent parti avec le plus de violence contre les agents de police, et il reçut sur la tête un coup de plat de sabre qui lui fit tomber son chapeau. D'après la lettre de son père, M. Rochefort fils aurait reçu deux coups de sabre, l'un à la tête, l'autre au bas-ventre.

» Comment se fait-il que ce jeune homme, qui aurait reçu deux blessures, se soit rendu à son institution le lundi et le surlendemain mardi, et que le mercredi il soit parti pour Genève? Les blessures ne devaient présenter qu'une bien légère gravité. »

★

On lit dans le Père Duchêne :

« Nous apprenons que M. Jules Grévy, président de la République, vient d'acheter dans le Jura une forêt pour la chasse, qui lui coûte un million.

» Un million, c'est une paille! Nous aimons cette pauvreté dans un chef du pouvoir. Cette modestie dans l'achat d'une forêt nous émeut.

» Et on dit que rien ne prospère. La famille Grévy nous prouve le contraire. De quoi donc se plaignent les milliers d'ouvriers qui se mettent en grève?

» Est-ce que M. Gambetta n'a pas un cuisinier, nommé Trompette, qui touche quatorze mille francs par an pour accommoder ses saucées? Est-ce que M. Grévy n'a pas une forêt d'un million?

» Tu le vois, peuple, tout va bien. »

## Etranger.

SUISSE. — Le Grand-Conseil de Genève vient d'adopter le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La loi n'est point complètement discutée; mais sa disposition principale portant que l'Etat ne subvient plus aux dépenses du culte est votée.

Il y a eu une violente résistance à cette disposition de la part des vieux adeptes du calvinisme; aussi l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi n'a-t-il été voté qu'à une voix de majorité.

Le Grand-Conseil discute en ce moment la question des biens et revenus des Eglises. D'après le projet de loi, chaque culte peut se constituer en fondation et s'organiser en vertu du droit d'association. Cette faculté serait applicable aussi bien au culte catholique qu'au culte réformé.

ITALIE. — A peine installée, la nouvelle Chambre italienne montre déjà des velléités d'opposition au ministère.

Si cette coalition se maintient, le ministère Cairoli peut compter les semaines qui lui restent à vivre. Il n'aura fait de nouvelles élections que pour retrouver les mêmes embarras et les mêmes adversaires, et aboutir à bref délai à la même chute.

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne aux journaux russes qu'on a arrêté dans cette ville un jeune homme israélite qui était porteur d'une grande quantité de proclamations révolutionnaires écrites en hébreu.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Demain, nous rendrons compte des cérémonies de la Fête-Dieu dans les principales villes qui nous environnent, Angers, Nantes, Tours et Poitiers.

M. Bouché, instituteur à Tigné, canton de Vihiers, est nommé aux mêmes fonctions aux Rosiers, en remplacement de M. Rabineau, nommé professeur d'histoire au collège de Beaufort.

M. Bouchard est nommé instituteur à Tigné.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dans la soirée d'hier, les affiches de Daniel Rochat, recouvrant subitement celles de M. Verbeck, faisaient comprendre aux passants que ce prestidigitateur, ayant fait trop tardivement connaître son arrivée à Saumur, renonçait, faute de location, à donner sa représentation sur notre scène. Malgré cela, un assez grand nombre d'amateurs, à l'heure dite, se dirigeaient vers le théâtre, où ils étaient déçus.

C'est demain soir (mercredi) qu'aura lieu la représentation de Daniel Rochat, la pièce de Victorien Sardou, dont on a tant parlé il

y a quelque temps, lors de son apparition au Théâtre-Français.

Sans donner une analyse détaillée de Daniel Rochat, bornons-nous à rappeler en deux mots le sujet de la pièce.

Daniel Rochat, l'orateur populaire, le député qui commande à la Chambre entière, le futur président de la République, dans un voyage en Suisse rencontre une famille américaine protestante, composée de la tante et de ses deux nièces, dont l'aînée, miss Lea, fait une si profonde impression sur le cœur de Daniel Rochat, que ce dernier demande sa main qui lui est accordée avec empressement. Le mariage civil a lieu; mais le tribun français refuse d'aller au temple. Sa popularité pourrait en souffrir; aussi refuse-t-il aux larmes et aux prières de la femme qu'il aime une concession à ce qu'il regarde comme un préjugé ridicule. Miss Lea déclare qu'elle ne se regarde pas comme véritablement mariée et exige la bénédiction du ministre. Daniel finit par consentir, à condition que cette démarche se fera pendant la nuit et à l'insu de tout le monde.

Ce mariage clandestin ne peut convenir à la jeune Américaine, et comme la loi fédérale a prévu des cas semblables, Lea est obligée de signer, la mort dans l'âme, une demande de divorce. Daniel, à qui elle demande : « Que faut-il faire? » répond : « Signer. »

Malgré des longueurs qui retardent la marche de l'action et prolongent les situations d'une façon démesurée, malgré des dissertations philosophiques qui sont peu à leur place au théâtre, cette pièce renferme des beautés de premier ordre et qui sont du meilleur Sardou. Peut-on imaginer une scène plus comique que celle du mariage civil, où miss Arabella Bloomfield, qui reproduit merveilleusement le type de l'Américaine évaporée, assiste à ce mariage sans s'apercevoir qu'il est terminé? Et les scènes entre miss Esther et Casimir Fargis ne forment-elles pas le plus gracieux des épisodes? Lea, de son côté, a des accents sublimes quand elle oppose à « la passion qui rampe, l'amour chrétien qui a des ailes. »

La partie la plus faible de la pièce, dit-on, c'est le dénouement, qui laisse le spectateur assez froid.

Partout où elle passe, l'excellente troupe dont M. Charles Masset est le directeur, fait preuve d'un grand talent dans l'interprétation de cette pièce, remarquable sous tant de rapports.

Vendredi prochain, 4 juin, M<sup>lle</sup> MARIE DUMAS, fondatrice des Matinées caractéristiques, donnera sur notre scène une seule représentation, avec le concours de la petite Cécile Daubray, de MM. Bouland, Paul Jorge, Raucourt, Aldoff, M<sup>lle</sup> Adèle Fleury et Daubray, des théâtres de l'Odéon, de l'Ambigu et des Bouffes-Parisiens.

Nous donnerons, dès demain, le programme de cette intéressante représentation.

Le nouveau directeur des théâtres d'Angers, pour la prochaine campagne dramatique, M. Boulanger, vient de traiter avec la

ville de Saumur pour une représentation par semaine, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, MM. Chavannes, Emile Marck et Bonnesseur.

Les artistes de l'Odéon, MM. Porel, Valbel, Clerb, Rebel, M<sup>lle</sup> Kolb, Sizor, etc., en tête, se sont réunis sous la conduite de M. Simon, et vont occuper les loisirs de la clôture annuelle de leur théâtre par une tournée en province pendant les mois de juillet.

Ils commenceront à jouer à Versailles le 2 juin, puis ils iront à Chartres, Laval, Saint-Malo, Rennes, Le Mans, Brest, Nantes du 24 au 29 juin; c'est donc vers le commencement de juillet que viendra le tour de Saumur.

Le répertoire de ces artistes se compose du Marquis de Villemor, du Voyage de M. Perichon, du Trésor, des Inutiles, du Demi-Monde, de Monsieur Chéribois, plus d'un certain nombre de petites pièces et d'un répertoire de comédies classiques, qu'ils interprètent à l'Odéon.

### TOURS.

Sous le titre : INTOLÉRANCE CLÉRICALE, l'Union libérale de Tours a publié un article fantaisiste sur l'enterrement religieux d'un franc-maçon. M. le curé de La Riche rétablit les faits dans la lettre suivante adressée au rédacteur en chef du même journal :

« Tours, 29 mai 1880.

» Monsieur,

» L'Union libérale contient, au sujet d'un enterrement qui a eu lieu mercredi dernier, rue Saint-Claude, des appréciations contre lesquelles je dois protester. Cet article est intitulé : Intolérance cléricale (samedi 29 mai). On accuse un de mes vicaires, quand il n'a fait que remplir un devoir; on m'accorde des éloges que je serais coupable d'avoir mérités.

» La famille de M. B., commis-voiturier, avait demandé pour lui les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Il en avait même manifesté le désir; ses parents l'affirmaient.

» Quand le clergé arriva à la maison mortuaire, on vit les insignes de la franc-maçonnerie sur le cercueil. Le vicaire qui présidait déclara qu'il ne peut procéder à la sépulture si ces insignes ne sont enlevés. La famille obtint ce que le clergé exigeait; les insignes disparurent.

» Il est vrai qu'à la porte de l'église, on prétendit les rétablir. C'est à ce moment que je vins remplacer M. le vicaire, non que j'eusse été averti d'une difficulté entre lui et les francs-maçons, mais parce qu'à la veille de la première communion, les vicaires avaient d'autres fonctions à remplir.

» J'ai eu l'avantage alors de n'avoir pas un mot à dire à ces messieurs. L'ordonnateur, parlant en mon nom et avec l'autorité de la famille, déclara fermement que je ne continuerais pas la cérémonie religieuse si les insignes maçonniques reparaissaient sur le cercueil.

prescrire que du repos. Henry Kinstone, sous prétexte de consultation chirurgicale, augmentait considérablement ses visites journalières. Sir James, moins zélé, ralentit les siennes; nous dûmes ce ralentissement à la mauvaise humeur que je montrai le jour qu'il me surprit en délit d'enfantillage, et où son ironie moqueuse dépassa les bornes de ma convenance. A la vérité, il eût été difficile de saisir une meilleure occasion de rire à mes dépens. Qu'on en juge: Néréisse, après une semaine qui eut pour elle l'attrait de la nouveauté, ressentait quelque ennui quand les médecins, Camille et nos amies, n'étaient plus là. Nous étions seules, nous ne savions trop comment nous distraire; la Providence nous apparut sous les traits charmants d'une jeune fille nouvellement liée avec moi. J'avais fait sa connaissance chez la générale Burnel. Néréisse la jalousait; elle prétendait que je l'aimais trop. Le fait est que Millia Equez avait conquis mes bonnes grâces.

Enfant de la catholique Espagne, cette terre classique... des livrets d'opéra-comique, Millia, la plus charmante brune qui se puisse voir, n'était pas jolie, elle était adorable, — tout simplement la bouquetière de Murillo à l'éblouissant sourire, au minois provoquant, avec un babil de Parisienne et un caractère de Gypsié. J'en raffolais, mais je ne l'aimais pas profondément comme j'aimais Néréisse; car, pour aimer, il faut être dominé. Et l'on n'est

dominé que par la beauté, l'esprit ou des talents possédés à un degré supérieur. Néréisse avait la beauté; Millia avait un peu de tout, et n'était rien, rien qu'attrayante, sans le vouloir, sans le savoir.

Elle nous chanta des boléros, nous dansa la madrilène et organisa des jeux de loto, de dominos et de cartes. Les parties commençaient gentiment; malheureusement le plaisir se gâta; toutes trois nous voulions gagner, et Néréisse et moi perdions constamment. Millia remuait si bien les dominos, tirait les numéros si intelligemment et battait les cartes avec tant de science, que le double-six nous revenait toujours et à elle les atouts, les retours des rois et les quines. Au jeu de l'oie, même chance à Millia, même guignon à nous. Je me noyais dans le puits, la belle Arabe se logeait pour *vitam æternam* dans la prison. Ce persistant bonheur de notre partenaire était louche.

— Ma chère, dis-je à Millia, qui m'appelait « mademoiselle Gribouille, » est-tu née à Séville? Ton jeu me semble bien grec; tu secoues les dés...

— Mauvaise ouvrière...

— Ce n'est pas gentil ce que tu fais là.

— Hu! hu! je triche peut-être?...

— Trop polie pour te contredire.

— Oui, vous trichez, dit Néréisse.

Le lait bouillait; cette affirmation peu parlementaire le répandit dans le jeu.

Nous nous disputâmes sérieusement.

— J'avoue que j'ai triché! cria enfin Millia, mais c'est pour que vous soyez heureuses en amour.

L'excuse fit rire.

Raccordées, nous imaginâmes de donner à Néréisse une idée des tœurs espagnoles en exécutant une sérénade d'Almaviva sous le balcon de Rosine. J'avais un coquet costume de page que j'avais porté au bal travesti du Maréchal; il pouvait passer, avec son feutre, sa ceinture, ses bas de soie, ses touffes de rubans et ses cothurnes à rosettes pour un *vestido de torero* (les toreros me semblaient les plus nobles sujets de Charles-Quint); je le revêtis, et la plume au vent, une guzla en guise de guitare en bandoulière, les castagnettes aux poignets, je grimpai sur une chaise, censée la borne traditionnelle sous le pied de l'improvisateur.

Millia, le visage encadré dans la mantille, l'œillet rouge à la tempe, la rose au corsage, la fine cheville hors le soulier de satin, posait, tout en haut d'une estrade, avec une grâce piquante, appelée la *sal* dans son pays, en Rosine des temps heureux de la chevalerie antique dont le romanesque Quichotte fut le dernier héros.

Nous étions désespérantes de couleur locale et de mise en scène. La Gallana, les Abencérages, l'Alhambra et les Manzanarés revivaient en nous. Jamais étudiant de Salamanca n'embossa le feutre aussi crânement que Don Hélène, jamais nièce de Bartholo ne répondit aux *sultos* de son cavalier,

des *ahur* si amoureux que ceux de Millia. C'était à dissoudre les élégies des pessimistes sur la décadence de l'art et la perversité du goût chez les modernes.

(A suivre.)

AUGUSTA COCQUET.

## Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (7<sup>e</sup> ANNÉE)  
CH. MASSET, directeur.

Mercredi 2 juin 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

### DANIEL ROCHAT

Comédie nouvelle en 5 actes, du Théâtre-Français, par M. V. SARDOU, de l'Académie française.

M. Ch. MASSET jouera le rôle de Daniel Rochat; M<sup>lle</sup> LARGILLIÈRE celui de Miss Léa Henderson.

Les autres rôles seront joués par MM. Rodrigue, Aubert, Alexandre, Guillon, Faivre, Samson, Catier, Caillat et Francis, M<sup>lle</sup> de Breuil, Vallière et de Riberpré.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Après une discussion vive, dans laquelle aucun ecclésiastique n'intervint, on céda, et le reste de la cérémonie religieuse se fit avec ordre.

Il est donc injuste d'incriminer un vicair qui était absent et de louer en moi une tolérance qui eût été une faute.

Veuillez, monsieur le rédacteur, remarquer que si cette triste cérémonie a été troublée, c'est à l'intervention de MM. les francs-maçons qu'il faut s'en prendre. Les témoins pourroient donner des détails sur lesquels je ne veux pas insister.

L'auteur de l'article a voulu être bienveillant à mon égard; je ne puis l'en remercier. Il me prête une faute que je n'ai pas commise.

Il est probable qu'il n'assistait pas à cette sépulture et il accueillera dans l'amour de la vérité les rectifications qui résultent de ma lettre.

Je vous prie de l'insérer dans votre prochain numéro et je l'attends de votre impartialité.

AL. ROZE,

Curé de N.-D. Lachie.

Le Journal d'Indre-et-Loire ajoute ces justes réflexions :

Nous sommes en peine de dire ce qui nous répugne le plus de la mauvaise foi du journal, qui allègue aussi effrontément la vérité des faits qu'il annonce, de la sottise de celui qui s'étonne qu'un prêtre ne puisse honorer de son ministère les insignes d'un franc-maçon, ou de l'impudence profane de ces sectaires qui se plaignent de « l'intolérance cléricale ».

Une famille est en deuil, elle pleure autour d'un cercueil qu'on enlève tout à l'heure de la maison funèbre. A cette heure, la plus triste, la plus poignante, pour tous ceux qui sanglotent près d'un mort, des étrangers broyants arrivent. « La mort est à nous, s'écrient-ils d'une voix arrogante, nous voulons mettre sur son cadavre nos emblèmes. » Et ce qu'ils disent ils osent le faire.

Il faut qu'un membre de la famille, le beau-frère, se lève, écarte du cercueil les emblèmes des sectaires et invoque les suprêmes volontés de son parent, qui, au lit de mort, a demandé, dit-il, que le prêtre le suive à sa dernière demeure de ses prières et de ses bénédictions.

Ces paroles ne suffisent pas pour protéger le cercueil du franc-maçon. Un homme ivre élève la voix, un concierge, qui est, paraît-il, un des chefs considérables de la secte, appuie l'homme ivre. La scène devient bouffonne et sacrilège. On ne s'indigne pas seulement autour de ce cadavre; on rit aussi.

En ce moment le prêtre arrive. Les sectaires s'efforcent de le mêler au débat, et maintiennent devant lui la prétention de placer, en dépit des volontés de la famille, leurs insignes sur la croix blanche du cercueil.

Le prêtre, ainsi qu'il le devait faire, se refuse à prêter son ministère à la comédie que voulaient jouer ce concierge et cet ivrogne.

L'ordonnateur de la cérémonie fait enfin le silence, et le cadavre déjà profané est conduit vers l'église.

La cérémonie religieuse s'accomplit pendant qu'à la porte du temple l'escorte des francs-maçons discutait encore. Puis la famille et le prêtre sortirent de l'église, s'acheminant vers les cimetières.

Nouvel assaut maçonnique du concierge et de l'ivrogne qui ne se taisent enfin que devant la menace de M. l'ordonnateur de la cérémonie.

La famille put pleurer, sans être troublée, jusqu'au bord de la fosse. Mais, là, le concierge et l'ivrogne reparurent pour prononcer un discours. La bouffonnerie fut poussée jusque-là !

Enfin les sectaires se donnèrent le baiser de paix, et se retirèrent dans le cabaret voisin pour se congratuler, disent les uns, pour se quereller, disent les autres.

Tels sont les faits arrangés par le reporter de l'Union libérale. On peut les contrôler sur le rapport de M. l'ordonnateur. Plusieurs, indignés du spectacle qu'on leur a fait subir, en témoignent, s'il est besoin.

Et les francs-maçons osent faire du bruit de leur odieuse action ! Et ce concierge, et cet ivrogne, et ces journalistes sont tout fiers ! Ils s'étonnent même de « l'intolérance cléricale. » Ce qui nous surprend, nous, c'est que M. l'ordonnateur ait été si patient, et se soit contenté d'une menace.

Tous ces francs-maçons méritoient d'être mis en loge. — JULES DELAHAYE.

Le pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Candes, aura lieu le dimanche 13 juin, présent mois. Il se fera de Tours à Chinon, par chemin de fer, avec réduction de 40 pour 0/0, et de Chinon à Candes, par voitures. Les omnibus de Chinon ne pouvant transporter que cent cinquante personnes, les cent cinquante premiers inscrits feront seuls partie du pèlerinage.

Arrivée à Candes, à 9 heures 1/2 du matin.

Départ de Candes, à 4 heures du soir.

Trélazé. — La carrière des Grands-Carreaux vient d'être le théâtre d'un bien cruel événement. Un jeune homme de 18 ans, nommé Fouan, a été écrasé par un énorme bloc de pierre que montait une chaîne à l'orifice d'un puits. De son crâne ouvert, la cervelle jaillit en tout sens et quelques minutes après le malheureux ouvrier expirait. (Patriote.)

Au commencement de la semaine dernière, un jeune homme de Vineuil (Loir-et-Cher), Eugène Ledoux, avait voulu célébrer, d'une façon exceptionnelle, la fête du pays. Il avala successivement dix-sept petits verres d'eau-de-vie, c'est-à-dire un demi-litre. C'était trop. Assommé par cette énorme quantité d'alcool, il alla se coucher dans l'écurie de M. Bellanger où, le lendemain matin, on le trouva mort.

#### LA FOIRE D'ANGERS.

Les renseignements sur les transactions de divers marchés, à l'ouverture de la foire du Sacre, à Angers, ne sont pas très-satisfaisants. Samedi matin, le quai des Arts, où a été transporté le marché des bêtes à cornes, était envahi par un concours nombreux de bestiaux; mais les acheteurs se montraient peu empressés. Par suite de la sécheresse, on craint pour le rendement de nos prairies. Aussi une baisse marquée s'est produite sur les bêtes à cornes. On indiquait une diminution de 450 francs par paire de bœufs. Les vaches laitières subissaient également une partie de cette dévaluation. Les bêtes grasses, les veaux, les moutons se vendaient à vil prix aux bouchers de la ville et des environs. Qu'il nous soit permis, dit un de nos confrères d'Angers, d'appeler l'attention des consommateurs sur l'intraitable exigence de la boucherie, en constatant qu'une diminution d'un cinquième au moins existe sur la valeur des animaux gras comparée à celle des marchés précédents.

Quant aux porcs, la situation se maintient à peu de différence près. Les gras se vendent sans diminution; les maigres seuls et les porcelets étaient un peu moins recherchés.

Le marché aux chevaux, transféré près de la gare Saint-Serge, était fortement approvisionné.

La vente s'est maintenue lente et difficile. Celle des poulains était à peu près nulle.

En menues denrées, les marchés étaient peu approvisionnés. Les produits maraichers font presque complètement défaut. Les fraisiers sont ravagés par un insecte qui coupe le fruit en bouton. Nous avons entendu un jardinier de la banlieue d'Angers, qui déclare n'avoir pas une fraise à récolter sur une culture de deux hectares.

Nous devons signaler encore la hausse énorme qui se produit sur certaines graines fourragères; ainsi, la graine de chou se vend presque son poids d'argent; pour 2 francs, on en a acheté plein un dé à coudre.

On se souvient de l'appareil de M. Mouchot, ancien professeur au Lycée de Tours, pour l'utilisation de la chaleur solaire. Ce grand abat-jour renversé, qui frappait les regards des visiteurs de l'Exposition universelle de 1878, concentrait à son foyer les rayons de la chaleur du soleil, lorsque le soleil daignait l'honorer de sa présence.

C'est surtout dans les pays où brille un soleil sans nuages que peut fonctionner l'appareil de M. Mouchot, et c'est l'Algérie qui a toujours été le théâtre préféré de l'inventeur ou plutôt du renouvateur de cet instrument; car les Romains employaient identiquement le même, mais plus petit, pour rallumer au feu du soleil le feu sacré des Vestales, lorsqu'il venait à s'éteindre.

M. Mouchot écrit d'Algérie à l'Académie des sciences qu'il poursuit ses expériences. Il fait bouillir de l'eau, fond et calcine l'alun, distille l'acide benzoïque, concentre les

sirops, carbonise du bois en vase clos, prépare du thé et du café, purifie les eaux malsaines, le tout, grâce à son grand miroir de 3 mètres 80, qui, sous les rayons solaires, fonctionne à merveille et fait généralement tout ce qui concerne son état.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### BOISSON HYGIÉNIQUE.

Au moment où les travaux agricoles vont prendre un certain développement, il semble utile d'indiquer aux chefs de grandes exploitations le moyen pratique d'obtenir tout à la fois une boisson saine et fortifiante, qui se rapproche beaucoup du vin naturel, en étant elle-même un dérivatif immédiat; c'est le moyen de fabriquer soi-même le vin de raisins secs.

Voici le procédé pour en tirer un breuvage agréable et fortifiant :

Dans un local ni trop froid ni trop chaud, dressez debout une futaille défoncée sur un support quelconque; percez au bas un trou où vous introduirez une canelle pour opérer le soutirage; au niveau de ce trou faites du vide à l'intérieur pour faciliter la sortie du vin.

Vous versez 45 kil. de raisin de Corinthe par hectolitre d'eau; pendant deux jours vous arrosez à diverses reprises avec de l'eau tiède (30 degrés environ), puis vous foulez lorsque le raisin gonfle et monte à la surface. Alors vous remplissez le fût d'eau pas trop froide, la fermentation vineuse se développe. Vous foulez, vous brassez énergiquement comme pour le vin ordinaire; puis, quand la fermentation cesse, vous laissez la masse en repos.

Vous soutirez et enfûtez le nouveau vin, puis vous rejetez sur le marc de l'eau tiède, comme dans la précédente opération, et après la fermentation vous soutirez et jetez dans le fût 2 ou 3 grammes d'acide tartrique pour donner du stimulant au vin. On peut aussi presser le marc gonflé d'eau et faire un vin de presse, qui assurément n'est pas moins bon que le précédent.

Le marc pressé sera employé avec profit à la nourriture des volailles.

Si, dans le vin blanc ainsi obtenu, on ajoute un dixième de gros vin du Midi, on le transforme en un vin rouge de très-bon aloi.

Pour avoir un vin plus corsé, on peut prolonger la macération pendant huit jours; puis soutirer pour enlever la grosse lie, et attendre que la fermentation soit entièrement terminée et que le liquide se clarifie lui-même; alors on soutire et le vin est bon à boire.

#### Nouvelles à la main.

La petite Hélène feuillette un livre d'images pendant que sa mère cause avec une vieille parente qui lui avait fait visite.

L'enfant profite d'un silence pour demander à la visiteuse le nom d'un des animaux reproduits dans une gravure.

— C'est une guenon, ça, dit la dame.  
— Mais cela ne te ressemble pas du tout ! fait l'enfant étonnée.

Tête de la dame !  
— Oui, continue l'enfant, tout à l'heure, maman, en voyant la carte, s'est écriée : « Tiens ! la vieille guenon est donc de retour ! »

Aux bains froids :  
Un monsieur qui se dispose à piquer une tête, à son voisin.

— Vous ne plongez pas, vous ?  
— Non... Je m'ennuie sous l'eau !...

Jean (c'est le domestique de notre ami L...) brossait hier le paletot de son maître par une des fenêtres de l'appartement situé au troisième étage. Tout à coup, il pousse un grand cri. Il avait laissé tomber le vêtement.

L... accourt et l'interroge.

— C'est un petit malheur, dit-il, vous en serez quitte pour aller le ramasser.

— C'est vrai, monsieur; mais quand je pense que vous auriez pu être dedans !

Une dame, qui se chausse chez un praticien à la mode, s'aperçoit que ses bottines, mises pour la première fois le matin, sont déjà déchirées.

Elle va se plaindre au cordonnier, qui, après avoir réfléchi, lui répond :

— Ah ! je vois ce que c'est, madame aura marché !

#### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 30 mai 1880.

On a pu constater une fois de plus cette semaine avec quelle rapidité et quelle aisance notre marché se dégage des crises très-légères qui peuvent se produire. Après un moment d'indécision dans la journée de mardi, notre 5/0 est revenu avec beaucoup de vigueur à 118.80, se dirigeant vers le cours de 119; et, du même élan, sous l'influence de l'amélioration des places étrangères, presque tous les fonds d'Etat ont largement progressé. La hausse la plus significative s'est faite comme nous l'avions prévu sur le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche.

Quant à nos valeurs françaises, elles ont la meilleure tenue. Le Crédit foncier, aux environs de 1.260, se classe légèrement au-dessous de notre 3 0/0 à côté des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer.

La Banque de Paris et le Crédit lyonnais gardent, aux environs de 1,035 et de 945, toute l'avance que ces deux titres ont acquise. La Banque d'escompte a été pendant ces huit jours l'objet d'observations très-attentives et d'excellents achats par suite de l'impression si favorable produite par le compte rendu des opérations de l'exercice de 1879. Les bénéfices obtenus avec un capital restreint ont dépassé 6 millions. Toutes les prévisions sont d'accord pour admettre que les résultats de l'exercice 1880 seront encore plus brillants. Le Crédit mobilier est à 735, en hausse de 10 francs. La Banque franco-égyptienne varie de 712.50 à 715. La Société générale française de crédit donne lieu à beaucoup d'affaires, avec des cours qui s'améliorent incessamment.

Nous avons constaté dans nos bulletins de jour le mouvement de la vente qui s'accroît sur les actions de la Banque parisienne. On réalise décidément parce que cette valeur ne semble offrir à un degré suffisant ni la stabilité ni la sécurité que les capitaux exigent. Les actions de la Rente foncière parisienne sont de leur côté fort délaissées. On calcule que ce titre ne peut guère rapporter plus qu'une obligation foncière, et les garanties dont il peut être muni sont loin d'offrir la même solidité.

De nombreuses demandes commencent à affluer aux guichets de la Société générale d'assurances, 27, avenue de l'Opéra, à Paris. Il s'agit de la mise en vente des actions nouvellement créées pour l'augmentation du capital social de cette Compagnie. Cet accroissement de ressources correspond à un développement rapide et puissant des opérations de la Société qui assure à cette affaire, dans un avenir prochain, un des premiers rangs parmi nos meilleures Compagnies françaises. Il est naturel d'ailleurs que les titres de cet ordre soient fort recherchés, car il n'en est pas qui procurent aux capitaux de plus larges bénéfices.

Notons aussi l'excellente tenue des actions de la Fondiaria-Incendie à 626.25 et la vive reprise des actions de la Foncière-Incendie dès qu'il a été bien connu que la création de la Foncière-Vis ne rencontrerait plus aucune espèce de difficultés.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 mai 1880.

Versements de 103 déposants (18 nouveaux), 12,035 fr. 08 c.  
Remboursements, 1,520 fr. 42 c.

#### Marché de Saumur du 29 mai.

Blé comestif (l'ha)	—	Huile de noix	50	150	—
Blé nouv. (l'ha)	26	Huile de chène	50	—	—
Froment (l'ha) 77	26	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy. 74	25 69	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . . . 75	—	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge . . . . . 65	15 70	Luzerne	—	780	75
Avoine, bar. 50	13	Paille	—	780	48
Fèves . . . . . 75	15 30	Amandes	—	50	—
Pois blancs. 80	48	Cire laune.	—	50	190
— rouges. 80	36	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Graine de lin. 70	—	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis . . . 50	19	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas. 157	67	— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité 135 à 150
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 140
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 90
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 150
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 110
Champigny, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité » à 215
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 150
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Yarrains, 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 100
Yarrains, 1878.	1 <sup>re</sup> id. » à 150
Bourgueil, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité » à 160
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 150
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Restigné 1878.	1 <sup>re</sup> id. » à 150
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Chinon, 1878.	1 <sup>re</sup> id. » à 150
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 140
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. » à 100

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

